

ÉDITION SPÉCIALE  
39<sup>e</sup> CONGRÈS



# MESSENGER

## CSAQ

Vol. 3 No.3  
Juin 2011

LA RÉFORME DE LA CSAQ EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## « Du travail bien fait »

C'est à l'unanimité que les délégué-es à l'Assemblée générale annuelle de la CSAQ, tenue le 10 juin dans le cadre de son 39<sup>e</sup> Congrès à Carleton-sur-mer, ont adopté la réforme des statuts et règlements de leur organisme, menant ainsi à bon port une démarche entreprise il y a plus de trois ans. Une unanimité qui n'a guère surpris le président Stéphane Parent : « À mon avis, ce n'est surtout pas une unanimité de façade, a-t-il déclaré au *Messenger CSAQ*, parce que l'aboutissement de cette démarche est le reflet fidèle des objectifs que nos membres y avaient identifiés. De plus, la grande partie

du travail avait préalablement été faite, et très bien faite, en amont de cette assemblée générale. Un travail de grande qualité et soutenu, d'abord de réflexion, puis de consultation et d'information auprès de nos membres. De telle sorte que l'assimilation en profondeur du dossier et le consensus autour des moyens pour atteindre les objectifs fixés par les membres se sont développés graduellement. Il faut en remercier les délégués au Conseil d'administration et les membres du Comité ad hoc qui ont consacré temps et énergies pour assurer cette importante réussite. »

Le président Parent n'est cependant pas sans savoir que des inquiétudes subsistent quant à certains aspects particuliers de la réforme. « Mais les gens

nous font confiance et sont conscients que l'unité du membership a une grande importance, pour le bénéfice de tous, dans le contexte où nous nous trouvons,

analyse-t-il. Nous allons tout faire pour leur donner raison d'avoir adopté cette ligne de conduite. »

Suite en page 2 ►►►



Une partie de l'assistance à l'Assemblée générale annuelle du 10 juin.



Petit moment de détente impromptu à la table des dirigeants de la Corporation.

## Du travail bien fait

Suite de la page 1

### La dernière phase

Le directeur général Denis Perrault abonde dans le même sens : « Le gros des débats de fond avait été fait à l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> décembre, dit-il, de telle sorte qu'après les ajustements issus de ces discussions, il ne restait plus guère que des détails à régler. »

Il s'attaquera dès cet été à la dernière phase de l'opération, à savoir entamer les procédures légales pour fusionner les trois entités juridiques de la CSAQ, la mise en branle des divers comités instaurés par les nouveaux règlements, la facturation de la cotisation en conformité avec ses nouvelles modalités de calcul, etc.

### Quelques questions

Les quelques questions posées par la cinquantaine de participants à l'AGA ont notamment permis d'apprendre qu'en raison de son statut légal d'organisme sans but lucratif, la CSAQ n'a pas le droit de nommer ses administrateurs pour des mandats de plus de deux ans, comme il était antérieurement projeté de le faire. Ainsi donc, les mesures transitoires édictées par les nouveaux statuts et règlements prévoyant que le C.A. actuel reste en place jusqu'à une assemblée générale électorale devant se tenir au plus tard le 4 novembre 2011, les administrateurs qui seront alors élus

à un siège pair accompliront un mandat d'un an et demi, jusqu'à l'AGA de 2013. En raison des mesures transitoires, ceux qui seront élus à un siège impair exerceront exceptionnellement un mandat de deux ans et demi, jusqu'à l'AGA de 2014. Et qui occupera les sièges pairs ou impairs, de demander M. Benoit Leblanc des Iles-de-la-Madeleine ? Réponse à l'article 17.04 des statuts et règlements : ce sera déterminé par tirage au sort.

### Catégories et formulaire de mise en nomination

Question de M. Jacques Gagnon, du Bas-Saint-Laurent : qui fait partie de chaque catégorie ? La liste complète de tous les membres indiquant la catégorie à laquelle ils appartiennent (petites, moyennes ou grandes entreprises) leur a été envoyée par courriel dès le 22 juin, avec le formulaire de mise en nomination à l'intention de ceux qui souhaiteraient se présenter à un des postes d'administrateur de la nouvelle CSAQ « modernisée et renforcée », comme le clamait le thème du 39<sup>e</sup> Congrès. Ils sont priés de retourner ce formulaire complété et signé avant le 30 septembre.

## **Le Messenger CSAQ**

est publié par la **Corporation des services d'ambulance du Québec**

455, rue du Marais, bureau 205

Québec (Québec) G1M 3A2

Téléphone : (418) 681-4448

Télécopieur : (418) 681-4667

### **Responsable du contenu :**

Denis Perrault, directeur général

### **Textes, conception graphique, mise en page :**

JPPcommunications

# Négociations du contrat de services : la CSAQ demande l'intervention d'un médiateur

De l'« optimisme prudent » qui prévalait en avril (voir *Le Messenger CSAQ* vol.3 no.1), l'état d'esprit des porte-parole de la CSAQ à la table de négociations du contrat de services est passé un mois plus tard à la « déception teintée d'inquiétude », mais sans pour autant tomber dans le pessimisme absolu... Ce qui s'est produit entre les deux, c'est une rencontre officielle de 45 minutes, le 18 mai, au cours de laquelle les représentants du MSSS ont déposé une contre-proposition globale tout à fait insatisfaisante.

« Sans exagérer, je dirais que ce fut une rencontre complètement futile et stérile, a lancé le président Stéphane Parent. On nous a fait une lecture de textes dont la base de comparaison avec nos demandes n'était même pas notre plus récente proposition, mais dans certains cas deux propositions antérieures ! »

L'impasse est vite apparue évidente, mais les porte-parole du MSSS ont quand même exigé une réponse globale de la CSAQ pour le 8 juin. « Nous avons fait une analyse approfondie du document ministériel, relate Stéphane Parent, et nous en avons conclu que la situation créée par cette proposition factice était devenue aberrante. »

## Proposition de médiation

Les dirigeants de la CSAQ ont cependant décidé d'aller encore plus loin pour faire progresser le dossier : dans une lettre adressée le 6 juin au Dr Daniel Lefran-



Stéphane Parent

çois, directeur national des urgences, des services préhospitaliers d'urgence et de traumatologie du MSSS, le directeur général Denis Perrault propose l'intervention d'une tierce personne, « une personne qui doit jouir d'un réel prestige, d'une réputation d'intégrité et faire preuve d'une grande compétence et

d'une connaissance intime du fonctionnement et des contraintes de l'État. » La CSAQ avance même le nom d'une personne qui à son avis répond à ces critères exigeants, soit celui de M. Normand Gauthier, dont la feuille de route en matière de relations de travail est impressionnante : conciliateur, médiateur, directeur de la médiation dans les secteurs publics et parapublics, directeur général, sous-ministre adjoint et sous-ministre en titre au ministère du Travail, et PDG du Conseil des services essentiels.

Au moment de boucler cette édition du *Messenger CSAQ*, un accord verbal avec cette proposition de médiation avait été donné à Denis Perrault, mais à condition que M. Gauthier agisse à titre de conciliateur et non pas de médiateur. « Médiateur ou conciliateur, l'important c'est qu'il aide les parties à s'entendre », a commenté le directeur général de la CSAQ.

## Une onde de choc aux retombées salutaires

**La formation d'un mécanisme conjoint permanent de coordination entre la CSAQ et le Ministère de la Santé et des Services sociaux sera officialisée de façon formelle dans un avenir rapproché. Une nouvelle qui n'est pas sans réjouir le directeur général Denis Perrault, qui y voit l'opportunité pour la CSAQ de continuer à développer un partenariat de bon aloi avec ses interlocuteurs gouvernementaux, comme l'ont souhaité les membres dans le cadre du plan stratégique 2009-2011 adopté par l'Assemblée générale de 2009.**

La création de ce comité a pour objectif de trouver des solutions aux problèmes qui intéressent les deux parties

avant qu'ils dégènèrent en affrontement pénible ou inextricable. Il est d'ores et déjà convenu que le premier

dossier auquel le comité s'attaquera sera celui du rôle d'un service de premiers répondants élargi.

Denis Perrault a expliqué aux congressistes présents à Carleton-sur-mer que la proposition d'un tel mécanisme de coordination est survenue à la suite de la publication du bulletin *CSAQ Express* du 16 mars 2011 dans lequel, sous le titre choc : « Drôle de partenariat ! »,

Suite en page 7 ▶▶▶▶

# Une petite équipe pour traiter des dossiers de plus en plus complexes

PREMIER SUJET À L'ORDRE DU JOUR DES ATELIERS OFFERTS LE 9 JUIN DANS LE CADRE DU 39<sup>E</sup> CONGRÈS : UNE PRÉSENTATION DES PRINCIPALES ACTIVITÉS ET DU FONCTIONNEMENT INTERNE DE LA CSAQ.

Qu'il s'agisse de sujets touchant l'ensemble des membres ou une seule entreprise, les dossiers qu'ont à traiter les membres de l'équipe de la CSAQ sont de plus en plus nombreux et de plus en plus complexes. « En matière de relations de travail, nous avons désormais trois organisations syndicales au lieu de deux comme interlocuteurs, a expliqué le directeur général Denis Perrault. Et ce sont des organisations qui sont elles-mêmes structurées et qui disposent de moyens et de conseillers bien équipés. Cela a notamment pour effet de multiplier les tractations nécessaires pour régler un dossier, elles sont plus longues, plus complexes. »

Même chose en matière de relations commerciales avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux et ses nombreuses Agences régionales : il y a une foule de comités qui sont parties prenantes à ces discussions, avec de nombreux intervenants provenant de diverses instances de l'appareil étatique ou ministériel.

## Multitude de dossiers

Il y a bien sûr les négociations et l'application du contrat de services et des conventions collectives, et bientôt celles de l'entente de gestion qui régit les relations entre les CCS et le MSSS, a poursuivi Denis Perrault ; il y a également l'énorme dossier de la santé-sécurité du travail et de la gestion de la Mutuelle.

Mais il y a aussi plein de cas qui ne touchent parfois qu'une seule entreprise. Des cas reliés à l'application du contrat de service, ou des conventions collecti-



ves, et les ententes particulières qu'elle entraîne à l'occasion, ou sinon les différends ou les arbitrages qui s'ensuivent ; ou encore la négociation de conventions collectives locales pour les employées de bureau ; ou des cas reliés à toute la problématique des horaires de travail. « Une multitude de dossiers qui explique pourquoi, parfois, on met un certain temps avant de pouvoir retourner les messages que nous laissent les membres », lance le directeur général au gouvernail de cette petite équipe.

## La cohérence

« Et il nous faut traiter tous ces cas en gardant constamment à l'esprit une exigence fondamentale dans notre façon de travailler et dont dépend notre crédibilité aux yeux de nos interlocuteurs : l'exigence de la cohérence, souligne-t-il. Nous ne pouvons pas plaider ou revendiquer une chose à un endroit et son contraire à un autre endroit. »

## L'information

La CSAQ porte un soin jaloux à bien informer ses membres de ses actions et orientations. « Malgré cela, il arrive qu'on nous pose des questions dont la

réponse se trouve soit dans *Le Messenger* CSAQ, soit dans un *CSAQ Express*, soit dans un Mémo envoyé à tous », a-t-il relevé.

La période de questions qui a suivi l'exposé de Denis Perrault lui a donné l'occasion de transmettre des informations utiles, dont voici quelques exemples :

## C'est préférable avant plutôt qu'après

- À propos du financement des équipements, il est conseillé de ne pas se compromettre dans de nouveaux programmes tant que ses modalités de financement ne sont pas formellement convenues. Parce que l'expérience démontre qu'il est beaucoup plus difficile de s'entendre avec les Agences sur les sommes d'argent impliquées après coup plutôt qu'avant.
- Les ordinateurs véhiculaires et les GPS : il est aberrant que ce dossier ne progresse pas parce que tout le monde en profiterait. La CSAQ cherche à le faire aboutir via la négociation du contrat de services, sans nier les particularités régionales possibles, mais à condition que l'approche de la problématique

Suite en page 7 ▶▶▶▶

# Santé-sécurité du travail : la prévention durable, un virage incontournable

La directrice en santé et sécurité de la CSAQ, Gina Harvey, avait un message clair à livrer aux délégués réunis dans le deuxième atelier du 39<sup>e</sup> Congrès : les entreprises n'ont plus le choix, a-t-elle soutenu, non seulement elles ne peuvent plus se payer le luxe d'accorder peu d'importance aux questions de santé-sécurité du travail, mais elles ont tout intérêt, au contraire, à implanter et développer une « culture de prévention durable » dans leur organisation.



**E**t en quoi consiste cette culture de la prévention en matière de santé-sécurité ? C'est la somme des valeurs, croyances, habitudes, comportements et rituels reliés à la prévention qui sont intégrés au quotidien de l'entreprise, et ce, à tous les niveaux des personnels qu'elle emploie. Résultat assuré si l'on consent à faire les efforts pour favoriser une telle culture : une réduction des risques et une amélioration continue du bien-être de la main-d'oeuvre, et conséquemment de la performance de l'entreprise.

Mais attention, cela ne se réalise pas en criant ciseau, poursuit Gina Harvey, il faut de la patience et de la persévérance car c'est un travail de longue haleine, il faut se fixer des objectifs réalistes à l'intérieur d'un plan d'action que l'entreprise est en mesure de respecter, et surtout, il faut responsabiliser et impliquer toutes les catégories d'employé-es, souvenons-nous que souvent les meilleures solutions proviennent des travailleurs eux-mêmes, car ils possèdent l'expertise du terrain.

## Des questions

Dans un premier temps, avant de planifier quoi que ce soit, il faut poser un

diagnostic honnête sur l'état des lieux en matière de santé-sécurité du travail : est-ce que la situation actuelle est bonne ? est-ce qu'on a entrepris une démarche en SST et si oui, est-elle cohérente et suivie ? est-ce que les gestionnaires et les travailleurs y croient ? est-ce que chacun connaît bien son rôle et ses responsabilités en santé-sécurité ?

« Il faut aborder la problématique de la santé-sécurité de façon rigoureuse et réfléchie si l'on veut que notre approche reçoive la crédibilité nécessaire à la réussite de notre plan d'action », explique Gina Harvey. Par exemple, il faut établir des règles, des politiques, des codes de conduite clairs et cohérents, que la direction elle-même respectera autant que les travailleurs.

## Trois étapes

La première étape consiste à identifier les risques présents dans l'entreprise. Ensuite, on analyse ce que l'on fait pour contrôler ou éliminer ces risques, et s'il y a lieu on trouve les solutions appropriées aux problèmes identifiés. Et finalement, on prend des mesures concrètes pour que ces solutions soient ap-

pliquées en en confiant la responsabilité aux personnes compétentes et convaincues de la nécessité de l'exercice.

## Des objectifs d'efficacité

« La CSAQ, bien sûr, est là pour aider ses membres qui ont la volonté de le faire à prendre ce virage de la prévention durable, mais elle ne peut pas le faire à leur place », de dire Gina Harvey, qui a également souligné l'importance accrue que la CSST accorde à la prévention en énumérant ses principaux objectifs d'efficacité en la matière :

- au cours des quatre prochaines années, réduire la moyenne des indemnités de quatorze jours entre l'événement et la guérison;
- de 2010 à 2012, réduire de cinq pour cent la moyenne d'indemnisation des dossiers de longue durée, et d'un autre deux pour cent en 2013-2014;
- implanter une approche d'encadrement et de suivi des risques de chronicité dans la totalité des directions régionales;
- diminuer de cinquante jours la durée du traitement des décisions qui font l'objet d'une contestation et de cinq

Suite en page 7 ►►►

# Quelques décisions intéressantes

Le troisième atelier, dirigé par la conseillère en relations de travail Marie Rodrigue, a porté en grande partie sur un certain nombre de décisions rendues par diverses instances et sur lesquelles elle souhaitait attirer l'attention des congressistes. Voici un résumé de quelques-unes d'entre elles.

**D'**abord, deux cas reliés aux clauses de la convention collective sur les libérations pour activités syndicales.

La décision arbitrale dans le premier cas, qui remonte à juillet 2008, écorche le vieux principe « *Obey now, grieve later* » hérité du Common Law britannique. Le travailleur s'était vu refuser une demande de libération pour activités syndicales en raison d'un manque de personnel qualifié. Parce qu'il ne s'est quand même pas présenté au travail, l'employeur lui a imposé une suspension de deux jours. L'arbitre a accueilli le grief contestant cette suspension en arguant que les exigences de la convention collective en la matière avaient été respectées et qu'aucune disposition de cette même convention ne permettait de restreindre ou de limiter le droit des travailleurs à de telles libérations.

Une autre décision, rendue en mai 2011, stipule cependant que la demande doit spécifier la nature des activités syndicales concernées et à quel endroit elles auront lieu, de telle sorte que l'employeur puisse vérifier la légitimité de la demande.

Marie Rodrigue a concocté un formulaire spécifique à cette situation et que les gestionnaires pourront télécharger à partir du site web de la CSAQ.

## Probation

Deux cas concernant des employés en période de probation ont ensuite été relatés.

Dans le premier cas, l'employeur con-



gédie un tel employé pour non-respect de ses directives et le syndicat, après analyse sommaire du dossier, décide de ne pas faire grief contre cette décision. L'employé décide de porter plainte devant la Commission des relations de travail en vertu de l'article 47.2 du Code du travail, l'article qui encadre le devoir de représentation des syndicats envers leurs membres, et réclame d'être défendu en arbitrage. La CRT lui donne raison parce qu'elle juge que le syndicat n'a pas analysé le dossier de manière rigoureuse avant de prendre sa décision. Mais elle refuse de se prononcer sur le fond, indiquant qu'il revient à un arbitre de juger si un congédiement est justifié ou non. Or, la convention collective précise que l'arbitre n'a pas juridiction sur la sévérité d'une mesure disciplinaire, seulement sur sa légitimité.

La décision arbitrale dans le deuxième cas a pour effet de rappeler que la période de probation a pour but de permettre à l'employeur d'évaluer la compétence du travailleur et qu'en conséquence, les heures passées en formation ne peuvent être comptabilisées pour les fins de l'attribution de la permanence. Par contre, une fois la probation complétée, ces heures de

formation sont comptabilisées dans le calcul de l'ancienneté.

## Comité d'assurances et de retraite

Une autre décision de la CRT, cette fois en février 2011, a rejeté la demande de la Fédération des paramédics et des employé-es des services préhospitaliers du Québec à l'effet d'être représentée au sein du Comité d'assurances et de retraite constitué des parties signataires à la convention collective en vigueur, ce qui n'est pas le cas de la nouvellement arrivée FPESQ. La CRT affirme que la question est de la juridiction d'un arbitre de convention collective. Aux dernières nouvelles, cet arbitre n'était pas encore désigné.

## Repas et TS : le cas CTAQ

À la CETAQ, tous les horaires comportent des périodes de repas avec disponibilité, donc rémunérées, et évidemment rémunérées en temps supplémentaire après 80 heures **travaillées**. Le syndicat réclamait le paiement du temps supplémentaire sur la base des heures **rémunérées**, ainsi que le paiement des périodes de repas lors des congés prévus à la convention collective.

L'arbitre a statué que seules les heures **travaillées** sont comptabilisables dans

Suite en page 7 ▶▶▶▶

# Une onde de choc aux retombées salutaires

Suite de la page 3

la direction de la CSAQ faisait part de son profond mécontentement envers les positions et agissements de certaines personnes dans l'entourage du Dr Daniel Lefrançois dans l'épineux dossier des périodes de repas rémunérées. « Je ne vous cacherai pas que ce CSAQ Express a créé une certaine commotion, une sorte d'onde de choc entre les édifices gouvernementaux concernés, a raconté Denis Perrault aux congressistes. Le ton de notre dénonciation était peut-être un

peu radical, de convenir le directeur général, mais ce fut une onde de choc salutaire et prometteuse pour l'avenir parce que les discussions qui s'en sont suivies nous ont permis d'obtenir ce que nous demandions depuis plusieurs années, c'est-à-dire ce mécanisme permanent de coordination. »

Il en tire une leçon : « Lorsque, comme ce fut le cas ici, les gens nous font confiance et nous laissent travailler à notre façon, ça produit des résultats profita-



## DRÔLE DE « PARTENARIAT » !

Les membres qui ont participé au 37<sup>e</sup> congrès de la CSAQ, en juin 2009 à Orford, se souviennent sans doute de l'impact très instructif qu'y avait pris le directeur général Lefrançois, aujourd'hui directeur de la Direction régionale des services, services professionnels d'urgence et toxicologie de MSSS. Le partenariat conclu en l'absence générale et à l'instar de l'organisation de systèmes de santé québécois et il avait notamment offert avec conviction, comme le rapporte Le Messager dans son compte rendu de l'événement, que « ses relations avec nous se passent plus librement que celles avec d'autres, sans avoir même accès pour un changement de bord, sans pour autant le partenariat. »

bles à tous. Nous n'aurions pas pu obtenir la création de ce comité permanent si tout un chacun était intervenu auprès de Pierre-Jean-Jacques. »

# Une petite équipe...

Suite de la page 4

soit la même partout.

- En ce qui concerne le RENIR, le sujet est aussi présent à la table de négociations, « mais la seule chose qu'on peut régler à cet endroit c'est le volet financement, pas l'aspect opérationnel du dossier ou celui de son développement régional, d'insister Denis Perrault. Si vous trouvez des solutions opérationnelles à vos problèmes et qu'on vous répond à l'Agence régionale qu'ils n'ont pas l'argent pour les mettre en application, à ce moment-là la CSAQ peut intervenir et tenter de faire bouger les choses. »
- Les projets pilotes : le rapport de l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (ATMIS) ne contient pas de recommandations précises mais normalement le MSSS devrait bientôt annoncer le maintien de ces projets pilotes.

## L'argent, toujours l'argent

En conclusion, Denis Perrault a donné raison à un membre selon qui la clé de tous les problèmes soulevés pendant la période de questions était la même dans la plupart des cas, c'est-à-dire l'argent. « Mais je tiens quand même à souligner que grâce à nos interventions, il y a beaucoup d'argent neuf qui a été investi dans le secteur préhospitalier depuis quelque temps, malgré qu'ailleurs dans le réseau des coupures de budget ont été imposées. Encore récemment, la conversion des heures/repas en heures/services en est un bon exemple », a-t-il dit. Il ajoute cependant une mise en garde : « Oui, les pressions que nous sommes en mesure d'exercer produisent souvent des résultats, mais il ne faut pas non plus nous prendre pour la Providence, nous ne pouvons pas TOUJOURS régler TOUS les problèmes... »

# Quelques décisions intéressantes

Suite de la page 6

le calcul du temps supplémentaire, sauf pour les jours fériés et les vacances. D'autre part, il a accueilli le grief sur le paiement des périodes de repas lors des congés suivants : déménagement, mariage, congé judiciaire, maternité,

adoption, parental et congé en cas de décès.

Cette décision, a précisé Marie Rodrigue, est applicable uniquement dans le cas de la CTAQ.

# SST : la prévention...

Suite de la page 5

pour cent les délais d'appel.

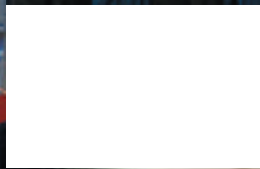
La CSST a l'intention d'intervenir de plus en plus là où les risques pour la santé-sécurité des travailleurs sont les plus élevés. L'an dernier seulement, plus de 1000 visites de prévention ont été effectuées par ses inspecteurs. Dans la même perspective, elle fait des efforts supplémentaires pour inciter les employeurs à former les travailleurs en prévention durable, d'une part, et d'autre part pour améliorer ses communications avec les employeurs, notamment en se préoccupant d'une plus grande cohérence entre ses bureaux régionaux.

La directrice en santé-sécurité de la CSAQ a rappelé que les dernières modifications à la Loi 35 ont eu pour effet de doubler, en juillet 2010, les amendes infligées aux employeurs négligents en matière de prévention, et de les tripler en janvier 2011. « Il est clair que les entreprises n'ont désormais plus le choix d'intégrer la prévention à leurs valeurs fondamentales si elles veulent assurer leur pérennité », a-t-elle réitéré.

**QUARANTE-DEUX** — C'est le pourcentage des frais encourus par

le 39e Congrès qui ont été compensés par la participation financière des commanditaires de l'événement. Comme à chaque année, en effet, plusieurs fournisseurs de produits ou de services utiles aux entreprises ambulancières ont profité de cette rencontre pour en faire valoir les mérites aux gestionnaires présents. Voici la liste des commanditaires du congrès de 2011 :

Service Secours Baie-des-Chaleurs, Service Ambulancier de la Baie, Groupe Radisson (secteur Gaspésie), Service Ambulance Percé, Services Ambulanciers Poirier, Ambulance Leblanc (Iles-de-la-Madeleine), Demers Ambulance, Contrôle PC, Pratte-Morrisette, Me Sylvain Toupin, S.P.M.E. Québec, Flexsys, Crestline Ambulance, C.D. Ware, E.M.R.N., Réanimation Sauve-vie, Zoll Canada, Allied Medical, Stryker, Ambulances Gilbert (Matane), Ambulances A.M.S. (Amqui), Firme TACT Solutions.



# En bref

## Les assurances

La CSAQ a profité d'un contexte qui lui est très favorable pour négocier le renouvellement de son programme d'assurance, notamment en raison de l'excellente santé financière de ce programme, lequel affiche une expérience de perte globale de seulement 43 pour cent en 2010-2011.

C'est ainsi que la Royal Sun Alliance a présenté une proposition qui garantit aux adhérents à ce programme (autres que assurance professionnelle) une stabilité de la tarification pour les trois prochaines années (selon certaines conditions pour la troisième année), et mieux encore, une tarification réduite de 8,11 pour cent dès 2011-2012. Pour une même qualité de couverture qu'antérieurement chez Lombard, bien entendu. « Il s'agit d'une offre assez exceptionnelle dans le milieu des assurances », a commenté Simon Marchand-Fortier de la firme de courtage Pratte Morrissette.

En ce qui concerne l'assurance professionnelle « erreurs et omissions », le Comité des assurances de la CSAQ a approuvé, à sa réunion du 27 juin, la proposition de Lloyd's qui comporte une augmentation de 1,56 pour cent par rapport à 2010-2011 sur une base annualisée.

Simon Marchand-Fortier a également rappelé aux congressistes que depuis quatre ans, la tarification du programme d'assurances de la CSAQ a connu une réduction totale de 45 pour cent. Il réitère la mise en garde contre « certains jeux de séduction que pourraient tenter certains courtiers non reconnus par la CSAQ », ayant constaté par le passé que « ces manœuvres sont uniquement basées sur l'aspect financier, sans aucune considération pour la force et les objectifs de la Corporation, pas plus que pour les conditions et modalités d'assurances qui doivent être spécifiquement adaptées au secteur préhospitalier. »

## États financiers, budget et cotisation



Jean-Louis  
Coulombe

Approuvés sans aucune réserve par les vérificateurs Raymond Chabot Grant Thornton, les états financiers consolidés de la CSAQ présentent pour l'exercice se terminant au 31 mars 2011 un excédent de 232 356\$, comparativement à un déficit de 69 254\$ l'année précédente. En réponse à une question de M. Richard Normandeau, le conseiller financier Jean-Louis Coulombe a expliqué que ces surplus vien-

nent rétablir l'équilibre suite aux déficits précédents et sont conformes à la tradition de prudence à la CSAQ qui consiste à conserver en permanence une réserve équivalente aux coûts d'opération de quatre mois en cas de coup dur. Il a aussi souligné que les économies réalisées en 2010-2011, en raison de la réorganisation interne des services, ne sont pas récurrentes. D'autre part, au chapitre des dépenses seul l'item honoraires professionnels attire l'attention, avec une augmentation de 75 000\$. Celle-ci s'explique en grande partie par les frais d'avocats engendrés par la refonte des statuts et règlements.

Quant au budget d'opération 2012, il s'élève à 1 235 100\$, en baisse de trois pour cent sur celui de l'an dernier.

Pour leur part, les états financiers de la Mutuelle CSAQ démontrent également une excellente santé financière avec des revenus et dépenses équilibrés de 1 469 796\$.

### La nouvelle cotisation

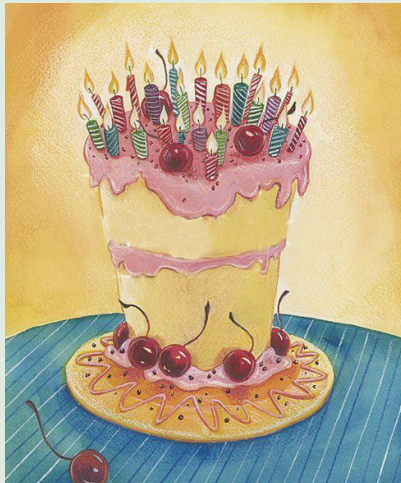
Rappelons qu'avec la réforme des structures de la CSAQ est également introduite une nouvelle façon de calculer la cotisation des membres. Une nouvelle façon que l'on qualifie de plus équitable en ce qu'elle élimine la distorsion causée auparavant par le facteur SAAQ dans le calcul de cette cotisation. Rares sont les cas, cependant, où la différence entre l'ancienne et la nouvelle cotisation est significative, à peine huit cas où la différence est de plus de mille dollars.



Les administrateurs de la CSAQ ont été reconduits dans leurs fonctions jusqu'aux élections de novembre (voir page 10). De gauche à droite : Daniel Thibault, Ambulance Gilles Thibault; Stéphane Parent, CPO; Maxime Laviolette, Dessercom; Jacques Gagnon, Services ambulanciers du Transcontinental; Louise Benoit, Radisson; André Vezeau, d'Ambulances Abitémis; Paul Caron, Dessercom; Sylvain Lavoie, Ambulances Côte-Nord; Rock Sadoine, Ambulance de l'Estrie; Étienne Parent, Ambulance Parent & St-Hilaire; et Benoit Leblanc, Ambulance Leblanc.

## En bref

Un cadeau des fournisseurs pour le 40<sup>e</sup> anniversaire de la CSAQ



Eh oui ! Déjà 40 ans, « comme le temps passe vite, on a l'impression que c'était hier, ce sont les meilleurs qui vieillissent en premier », et toutes ces formules-clichés pour vous annoncer que le 40<sup>e</sup> Congrès de la Corporation, celui de 2012, aura lieu du 12 au 15 juin (bloquez vos agendas !) à l'Hôtel Mortagne de Boucherville, et que son organisation sera prise en charge par les fournisseurs des entreprises ambulancières. Une sorte de cadeau d'anniversaire de leur part, quoi. Le contenu détaillé de ce congrès n'est pas encore déterminé. La direction de la CSAQ est à la recherche de volontaires pour faire partie du comité organisateur, avec pour mandat, entre autres, de proposer des célébrations dignes de ce nom pour ce 40<sup>e</sup> anniversaire. On soumet son nom en écrivant à [info@csaq.org](mailto:info@csaq.org). Notons enfin que le congrès de 2013, lui, aura lieu en Mauricie, sous la houlette de la CAM.

## À L'AGENDA : FORMATION LES 2-3 NOVEMBRE

Les membres de la CSAQ sont invités à inscrire tout de suite à leur agenda, sous les dates des 2 et 3 novembre 2011 :

**FORMATION SST ET RELATIONS DE TRAVAIL**  
+ **POSSIBILITÉ D'ÉLECTIONS AU C.A.**



En effet, si au lendemain de la clôture des mises en nomination au Conseil d'administration, le 30 septembre, des élections doivent être tenues dans une ou plusieurs des catégories d'entreprises, une assemblée générale spéciale sera insérée dans l'horaire de ces deux journées pour procéder à ces élections.

On sait qu'en vertu des nouveaux statuts et règlements, les élections

au C.A. nouvelle mouture doivent être tenues au plus tard le 4 novembre 2011. Tous les membres ont déjà reçu, en même temps que la catégorie dans laquelle se situe leur entreprise (petites, moyennes ou grandes entreprises), le formulaire à remplir pour se porter candidat à l'un des deux postes d'administrateur représentant cette catégorie.

## Félicitations et merci beaucoup !



Voici les membres du comité organisateur du 39<sup>e</sup> Congrès, que la direction de la CSAQ et tous les délégués présents ont remercié pour leur accueil exemplaire. De gauche à droite : Richard Normandeau, Services secours Baie-des-Chaleurs (SSBDC); Gérald Gagnon, Groupe Radisson; Ghislain Dugas, SSBDC; Nancy Goulet, Chouette événements; Stephen Fortin, Service ambulancier de La Baie; Rita Babin, SSBDC; Marius Landry, SSBDC; Robert Porlier, SSBDC. Marie-Claude Arsenault, également de SSBDC, était absente au moment de la photo.